



MUNICIPALITÉ DE SAINT-VALÉRIEN-DE-MILTON

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Le soussigné donne avis public qu'à la séance du Conseil qui sera tenue le 13 janvier 2020, à 19h00, en la salle du Conseil, au 960 chemin de Milton, à Saint-Valérien-de-Milton, le Conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure relative à la propriété située au 1905 chemin d'Acton sur le lot 3 841 775.

La demande consiste à permettre une superficie totale des bâtiments accessoires de 418.1 m². Le règlement 2006-22 stipule à l'article 14.6.1, tableau 14.6.1-A, que la superficie maximale de l'ensemble des bâtiments accessoires est de 150 m² pour un terrain situé en zone agricole ayant une superficie de plus de 3000 m².

Cette demande est dans le but de créer un lot afin de délimiter l'aire de droits acquis (5000 m²) en vertu des articles 101 et 103 de la loi sur la protection du territoire et des activités agricole.

Conséquemment, il s'agit d'une dérogation de 268.1 m².

Tout intéressé pourra se faire entendre relativement à cette demande de dérogation mineure, lors de ladite séance du 13 janvier 2020.

Donné à Saint-Valérien-de-Milton, ce 16 décembre 2019

Robert Leclerc,
Directeur général et secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Robert Leclerc, directeur général de la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton, certifie avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie, ce 16 décembre 2019 aux deux endroits désignés par le conseil.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 16 décembre 2019.

Robert Leclerc,
Directeur général et secrétaire-trésorier